

« Être maire quand on est agriculteur, un atout pour le métier »

Maire de St-Hilaire-en-Lignières, Francis Perrot a enchaîné les projets pour améliorer le cadre de vie de sa commune. Il concilie sa mission d'élu avec son métier d'agriculteur en polyculture-élevage bio.

PORTRAIT

Comment êtes-vous entré dans la vie publique ?

Francis Perrot : J'ai accepté d'être sur une liste en 2014, par curiosité et pour être force de propositions. J'ai été élu et j'ai tout de suite occupé le poste de premier adjoint. De nouveau sur une liste en 2020, élu, je suis devenu maire. À l'époque, outre le fait bien sûr de travailler pour le bien commun, j'y voyais aussi un intérêt pour l'aménagement du territoire et pour défendre l'agriculture. Aujourd'hui, j'ai 53 ans et des projets à terminer.

Vous menez beaucoup de projets pour votre commune, en quoi connaître le milieu agricole vous aide-t-il ?

F. P. : De par mon expérience professionnelle à la DDAF, il y a 25 ans et de par mon métier, mes engagements au sein de JA, du syndicat FNSEA 18 et de la FNB, je connais bien le droit rural et les institutions, donc j'ai pu bâtir certains dossiers sans trop de difficultés. Je suis devenu président du syndicat des eaux SIAEP de Lignières, élu de la commu-



Francis Perrot s'investit en mairie comme il l'a fait dans les organisations professionnelles agricoles. ©C.T

nauté de communes, membre du pays St-Amandois. Cela ne m'a pas empêché de suivre aussi des formations proposées par l'association des maires du Cher. La population a toujours besoin de voir aboutir des projets pour un développement économique. Et avoir les connaissances et compétences d'un agriculteur, qui connaît certains enjeux fonciers, en milieu rural, peut bénéficier à une commune. Je pense avoir une

vision élargie de l'aménagement du territoire.

En 2014, j'ai soumis l'idée de l'installation d'une chaudière centrale bois-plaquettes, dans un souci d'économies car la commune possède beaucoup de bâtiments, et j'ai été suivi. Étant impliqué dans la SCIC Berry-Bocage, je connaissais bien le dossier.

Autre exemple, la mairie a pu répertorier une vingtaine d'hectares de parcelles différentes n'ayant pas de propriétaires connus et demander l'acquittement des taxes foncières les concernant, ces taxes représentant un manque à gagner pour la commune.

Dans un autre registre, le conseil départemental du Cher souhaite créer un syndicat départemental unique de l'eau et supprimer les syndicats pluriels qui peuvent exister dans le Cher. C'est peut-être une bonne idée, mais il faudra harmoniser les coûts et procéder à une facture différenciée pour les éleveurs qui ont des compteurs d'eau de prairie.

Autre sujet : pourquoi est-ce que la population est contre le PNR ? Il y a eu une mauvaise communication sur l'intérêt de ce parc naturel régional qui permettrait de valoriser nos AOC et nos élevages.

Bientôt, la commune devra constituer un PLUI. Là aussi, il faudra mettre en avant les atouts agricoles de la commune et de la communauté de communes.

Il faut aussi être prévoyant dans les projets. Par exemple, il y a 25 ans, dans la profession, il a été regrettable de ne pas avoir mis en place des ateliers d'engraisements afin de maintenir de la valeur ajoutée sur notre territoire. 25 ans après, nous voyons que cela a conduit à la fermeture d'outil

de proximité, dont l'abattoir de St-Amand.

Avez-vous connu des difficultés sur ce mandat ?

F. P. : Quand je suis arrivé en 2020 en tant que maire, une succession d'événements m'a privé de secrétaire. Alors que c'est un emploi essentiel, même pour une commune de 504 habitants. N'ayant pas de salarié agricole, je ne pouvais pas assumer le travail sur mon exploitation agricole et monter des dossiers en mairie. Il est primordial d'être bien entouré. Il y a les adjoints et le conseil municipal, mais disposer d'une personne pour gérer tout l'administratif, c'est précieux.

La fonction de maire permet-elle plus facilement à l'agriculteur de communiquer sur son métier ?

F. P. : La société évolue, la conjoncture est difficile, on le sent vraiment. Même dans une commune rurale où le bassin économique agricole est significatif, je m'aperçois qu'il est toujours nécessaire de communiquer sur ce que l'on fait, d'expliquer pourquoi les animaux sont sortis à telle époque de l'année, pourquoi la moisson se

poursuit tard dans la nuit, pourquoi ce n'est pas la commune qui s'occupe des haies, mais bien les agriculteurs propriétaires. Il faut sans cesse composer avec les uns, les autres, faire respecter des usages locaux et le bon sens dans beaucoup de situations.

Par ailleurs, le conseil municipal, fin 2025, a pris un arrêté en soutien à l'agriculture concernant la DNC chez les bovins et le rejet de l'accord du Mercosur, afin de faire comprendre au citoyen que ce contrat met en concurrence déloyale les filières agricoles européennes.

Quelles qualités sont nécessaires pour remplir la mission de premier édile d'une commune ?

F. P. : Je crois que pour devenir maire, il faut avant tout être humain, intègre, faire preuve de probité, savoir écouter, savoir répondre à toute suggestion et surtout, apporter un argumentaire sans faille sur telle ou telle décision. Il est conseillé de maîtriser toute situation, même les plus conflictuelles. ■

Propos recueillis par Cécile Trumeau

JOURNÉE DYNAMIQUE LAITIÈRE
de la transmission à la performance

NEUVY-DEUX-CLOCHERS - 9H00/16H00

MARDI 3 FÉVRIER 2026 :

Participez à une journée unique consacrée à l'élevage laitier, avec un programme riche en échanges, en innovations et en retours d'expérience pour mieux comprendre les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Programme et inscription : <https://cut.ly/2zoAKV>

Logos partenaires : InSEA, Centre Vétérinaire, FNB, GDS Cher, SMAxTEC, CRIEL, FLYP, RIAN, MSA.

Jeudi 19 mars 2026 - Bourges

FORMATION SENTINELLE

La MSA Beauce Cœur de Loire organise une journée de formation gratuite pour prévenir le mal-être des salariés et exploitants agricoles :

- Savoir détecter les premiers signes d'un mal-être,
- Apprendre à approcher la personne,
- Connaître les ressources vers qui orienter,
- Prendre soin de sa propre santé mentale.

Ouvert à tout public, citoyen et/ou professionnel.

Inscription obligatoire (places limitées) avant le 05 mars 2026 auprès de :
Carla MAILLY au 06.02.13.49.62
mailly.carla@bcl.msa.fr

Logos partenaires : MSA, MSA Beauce Cœur de Loire, MSA Centre-Val de Loire, MSA Indre-et-Loire, MSA Maine-et-Loire, MSA Mayenne, MSA Sarthe, MSA Vendée, MSA Bretagne, MSA Normandie, MSA Île-de-France, MSA Occitanie, MSA Auvergne-Rhône-Alpes, MSA Provence-Alpes-Côte d'Azur, MSA Nouvelle-Aquitaine, MSA Grand Est, MSA Bourgogne-Franche-Comté, MSA Hauts-de-France, MSA Île-de-France, MSA Normandie, MSA Occitanie, MSA Auvergne-Rhône-Alpes, MSA Provence-Alpes-Côte d'Azur, MSA Nouvelle-Aquitaine, MSA Grand Est, MSA Bourgogne-Franche-Comté, MSA Hauts-de-France.